REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES LANDES



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

L'AN DEUX MIL VINGT et le DIX-SEPT du mois de JUILLET à 10h00, les membres du Conseil de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax, convoqués le 10 juillet 2020, se sont réunis en séance ordinaire, au siège de la Communauté, 20 avenue de la Gare à Dax, sous la présidence de Julien DUBOIS.

Conseillers communautaires présents :

Mme AUDOUY Véronique – M. ABADIE Jean-Marie – Mme DUTOYA Guylaine – M. DUBOIS Julien – Mme DEDIEU Martine – M. RENDE Grégory – Mme PECHAUDRAL DOURTHE Sarah – M. DAGES Pascal – Mme LOUBERE BERTHELON Marie Constance – Mme HENAULT Marylène – M. LAUSSU Guillaume – Mme ERIDIA Martine – M. ARRAS Alexis – Mme LABARCHEDE Martine – M. RELAUX Julien – Mme PEYSALLE Florence – M. MORA Vincent – Mme VERDIERE BARGAOUI Axelle – M. LOUME Yves – Mme RABAUD FAVEREAU Isabelle – M. CASTEL Philippe – M. CAGNIMEL Philippe – M. POMAREZ Serge – Mme IRIGOYEN Sophie – M. SOUBLIN Jean – M. LE BAIL Gérard – M. AUZEMERY Albert – M. LAFFITTE Philippe – M. DARRIGADE Hervé – Mme JAY Caroline – M. CARRERE Christian – M. BAZUS Julien – Mme PEDUCASSE Sylvie – M. LAVIELLE Jean – Mme GAY Martine – M. GODOT Alain – Mme BEYRIS Christine – M. HUMEAU André – Mme FAVARD Catherine – Mme LAGRASSE Catherine – M. LAFOURCADE Laurent – M. PETRAU Jean – Mme LALANNE Christelle – M. VILATON Pascal – M. BERGERAS Alain – Mme LAPORTE Corinne – M. DELMON Philippe – M. LANGOUANERE Bernard – M. CHAHINE Hikmat – M. DUBOURDIEU Alain – M. BOURDILLAS Thierry.

Conseillers communautaires ayant donné pouvoir :

M. BENALIA BROUCH Amine M. STETIN Pierre Mme DORVAL Gloria Mme SABOURAULT Bérangère M. BEDAT Henri

Donne pouvoir à :

Mme DEDIEU Martine
Mme VERDIERE BARGAOUI Axelle
M. POMAREZ Serge
M. LE BAIL Gérard
Mme LALANNE Christelle

Conseillers communautaires absents et excusés :

M. BENALIA BROUCH Amine – M. STETIN Pierre – Mme DORVAL Gloria – Mme SABOURAULT Bérangère – Mme FRAYSSE Chantal – M. BEDAT Henri.

Secrétaire de séance: Mme Sylvie PEDUCASSE

OBJET: DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET AU BUREAU DE LA MAISON DU LOGEMENT.

Monsieur le Président expose,

Vu les statuts en vigueur de la Communauté d'Agglomération du Grand Dax et notamment sa compétence Equilibre social de l'Habitat,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-21, L.2121-33 et L.5211-1,

Vu les statuts en vigueur de la Maison du Logement en date du 20 juin 2018,

Vu l'installation du nouveau Conseil communautaire en date du 10 juillet 2020,

Considérant que la Communauté d'agglomération du Grand Dax dispose, en sa qualité d'adhérente de l'association Maison du Logement, de 7 sièges au sein de son Comité d'administration, ainsi que de 3 sièges au sein de son Bureau,

Considérant qu'il convient, après appel de candidatures, de désigner 7 représentants du Grand Dax pour siéger au Conseil d'Administration de l'association Maison du Logement, ainsi que 3 d'entre eux pour siéger au sein du Bureau,

Considérant les candidatures suivantes pour siéger au Conseil d'Administration :

- 1- Madame Sylvie PEDUCASSE
- 2- Monsieur Alain BERGERAS
- 3- Madame Guylaine DUTOYA
- 4- Madame Sophie IRIGOYEN
- 5- Monsieur Julien RELAUX
- 6- Monsieur Alexis ARRAS
- 7- Madame Catherine LAGRASSE

Considérant les candidatures suivantes pour siéger au Bureau :

- 1- Monsieur Julien RELAUX
- 2- Madame Sylvie PEDUCASSE
- 3- Monsieur Alain BERGERAS

CONSIDERANT qu'il a été procédé en séance aux opérations de vote à main levée après décision à l'unanimité du conseil communautaire,

APRES AVOIR ENTENDU LE RAPPORTEUR,

LE CONSEIL, A L'UNANIMITE,

Article 1 : DESIGNE pour siéger au Conseil d'Administration de la Maison du Logement :

- 1- Madame Sylvie PEDUCASSE
- 2- Monsieur Alain BERGERAS
- 3- Madame Guylaine DUTOYA
- 4- Madame Sophie IRIGOYEN
- 5- Monsieur Julien RELAUX
- 6- Monsieur Alexis ARRAS
- 7- Madame Catherine LAGRASSE

Article 2 : DESIGNE pour siéger au Bureau de la Maison du Logement :

- 1- Monsieur Julien RELAUX
- 2- Madame Sylvie PEDUCASSE
- 3- Monsieur Alain BERGERAS

Article 3 : DIT que cette délibération sera notifiée à la Maison du Logement.

Article 4: La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que le cas échéant de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département, d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Pau (sur place ou par envoi postal à l'adresse suivante : Villa Noulibos - 50, Cours Lyautey - 64000 Pau Cedex, ou par voie dématérialisée à l'adresse http://www.telerecours.fr/).

Article final : Le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.

DELIBERE EN SEANCE,
Les jour, mois et an que dessus,
Suivent les signatures,
POUR COPIE CONFORME,
DAX, le 17 juillet 2020
LE PRESIDENT,

Julien DUBOIS.

